

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC ÉOLIEN MAZURIER

Conformément aux dispositions du code de l'environnement et du décret 2014-450 du 2 mai 2014, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 7 avril 2015, une enquête publique qui sera ouverte **du mercredi 6 mai 2015 au mardi 9 juin 2015 inclus**, dans la commune de CHÂTILLON-LÈS-SONS sur la demande présentée par la société THEOLIA FRANCE dont le siège social est situé 4 rue Jules Ferry 34000 MONTPELLIER en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur dénommée parc éolien de MAZURIER sur le territoire de la commune de CHÂTILLON-LÈS-SONS.

Le projet est composé de 5 éoliennes d'une puissance nominale de 3 MW et d'une hauteur de 157 mètres et de 2 postes de livraison sur le territoire de la commune de CHÂTILLON-LÈS-SONS.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, dans la mairie de CHÂTILLON-LÈS-SONS aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de CHÂTILLON-LÈS-SONS, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de la société CENTRALE ÉOLIENNE DU MAZURIER (Theolia France) au 4 rue Jules Ferry 34 000 MONTPELLIER ou à la Direction départementale des territoires.

Madame Denise LECOCQ, inspecteur des impôts, en retraite, a été désignée comme commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Marc LE GOUELLEC, professeur de techniques industrielles, en retraite, a été désigné comme suppléant; Madame Denise LECOCQ siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
Mercredi 6 mai 2015	09h00 à 12h00	CHÂTILLON-LÈS-SONS
Mardi 12 mai 2015	09h00 à 12h00	CHÂTILLON-LÈS-SONS
Samedi 23 mai 2015	09h00 à 12h00	CHÂTILLON-LÈS-SONS
Jeudi 28 mai 2015	15h00 à 18h00	CHÂTILLON-LÈS-SONS
Mardi 9 juin 2015	14h30 à 17h30	CHÂTILLON-LÈS-SONS

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de CHÂTILLON-LÈS-SONS et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La Préfète de Région Picardie est l'autorité compétente pour prendre la décision relative cette demande, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
Le responsable d'unité.

Thomas BOSSUYT